

A decorative graphic consisting of a grid of dots in various shades of gray and red, arranged in a pattern that suggests a world map or a network of connections.

La réalisation des droits des femmes dans le cadre du développement

Recommandations pour le financement d'un développement durable et équitable

GTF SUR FDD
Février 2016

- La troisième Conférence internationale de l'ONU sur le financement du développement, qui aura lieu à Addis-Abeba en Éthiopie en juillet 2015, réunira les hauts-représentants politiques, ainsi que toutes les parties prenantes institutionnelles, les ONG et les acteurs du secteur privé pertinents, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. Dans le même temps, cette conférence doit servir de plateforme de discussion sur les moyens de mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015.
- L'établissement de règles équitables et d'une gouvernance multilatérale démocratique régissant les politiques d'investissement, les politiques commerciales, fiscales, financières et monétaires, est une condition préalable indispensable pour lever, au niveau mondial, les obstacles rencontrés par les États dans l'exécution de leurs obligations relatives aux droits des femmes et dans l'instauration d'un développement durable.
- Dans le présent document, le Groupe de Travail des Femmes sur le Financement du Développement fait valoir que le processus de financement du développement doit fixer la voie à suivre pour établir une gouvernance économique mondiale, propice à des systèmes économiques justes et sains, qui respectent, protègent et réalisent les droits humains et l'égalité de genre. Le présent document compile les principaux arguments et formule des recommandations politiques pour que le processus de financement du développement aboutisse à une solution basée sur les droits humains, et qui tienne compte de la spécificité de genre.

1. Introduction : poursuivre l'engagement à l'égard du financement du développement

Face aux défis macro-économiques et financiers qui secouent actuellement le monde, l'architecture de gouvernance économique internationale doit aujourd'hui répondre de manière efficace, notamment sur les questions relatives à la réalisation du Programme de développement pour l'après-2015. Tandis que le monde finit de dresser la liste des buts et des objectifs concrets et mesurables devant jaloner le programme proposé pour un développement durable, il importe d'aborder de toute urgence les questions relatives au financement de ce programme, tout en s'assurant de l'engagement des pays à surmonter les déséquilibres systémiques. La troisième Conférence internationale de l'ONU sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, doit « évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, recenser les obstacles et contraintes, ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, et se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, compte tenu des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable, ainsi que de la nécessité d'appuyer le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (Résolution A/RES/68/279, paragraphe 7). »

Au niveau des Nations Unies, le financement du développement est le seul processus qui se penche sur les questions systémiques dans le système financier mondial. Il tente également d'établir le cadre de financement nécessaire et d'instaurer les conditions structurelles indispensables au Programme de développement des Nations Unies, et inclut le Programme d'action de Beijing récemment évalué, ainsi que le Programme d'action du Caire sur la population et le développement. Il ressort des débats actuels qu'il faut d'abord réussir le financement du développement pour pouvoir réaliser les Objectifs du développement durable (ODD), et plus généralement pour en arriver à la justice climatique. Les droits des femmes sont abordés de manière plus spécifique dans l'objectif numéro cinq (sur 17) : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Chaque forme de financement du développement s'accompagne de menaces et d'opportunités qui lui sont propres, quant à la réalisation des droits des femmes et celle des droits humains en général. C'est là que

la Conférence d'Addis-Abeba peut jouer un rôle capital, en permettant aux gouvernements dans le monde d'être mieux à même de satisfaire à leurs engagements internationaux : il ne s'agit pas uniquement de financer des programmes favorisant l'égalité de genre ou des secteurs tels que la santé et l'éducation, mais également d'instaurer un environnement macro-économique stable et habilitant, qui tienne compte de la spécificité de genre et qui soit favorable aux droits des femmes et à l'égalité hommes-femmes. Cependant, la recherche de l'égalité de genre et la réalisation des droits humains ont lieu dans un environnement économique incertain, marqué par une financiarisation persistante, les éventuelles conséquences des changements importants, la politique monétaire de pays d'importance systémique, l'instabilité constante dans la zone euro, la vulnérabilité des économies émergentes, les menaces qui pèsent sur elles, y compris le manque de transparence et de mécanismes équitables d'allègement de la dette, ainsi que des accords commerciaux et d'investissement opaques et inégaux. Le non-respect des engagements en matière d'égalité de genre et des droits des femmes, associé à un environnement socio-économique incertain, sous-tend ainsi les débats sur le financement du développement.

Le Groupe de Travail des Femmes sur le Financement du Développement (GTF sur FdD) – un réseau d'associations de femmes et d'organisations alliés, qui œuvre à faire valoir et à renforcer les points de vue féministe et des droits des femmes dans le cadre du financement du développement – s'est engagé dans un travail de lobbying coordonné tout au long du processus de consultation qui a accompagné la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui s'est tenue à Doha en 2008. Avec son regard critique, le GTF a joué un rôle majeur dans l'évaluation du rapport final de la Conférence de Doha, et contribué à apporter de nouveaux éléments de langage aux premières ébauches de ce document. Ce travail a ensuite été poursuivi tout au long du processus menant à la troisième conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba.

2. Les préoccupations et les points de vue féministes à prendre en compte à Addis-Abeba

L'intégration des questions d'égalité entre les sexes, stratégie essentielle identifiée à Beijing, est considérée comme une mesure nécessaire à adopter dans tous les

aspects des différentes politiques : politique financière, économique, environnementale et sociale. En outre, il est réaffirmé la nécessité d'adopter et de consolider des politiques viables, une législation ayant force exécutoire et des mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'à l'homme, et d'éliminer la violence et la discrimination sexistes sous toutes leurs formes. Dans le même temps, il faut encourager une budgétisation et un suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité de genre. Il faut également inciter le secteur privé à assurer aux femmes un plein emploi et un travail décent, à pratiquer salaire égal à travail égal ou à travail de valeur égale, ainsi qu'à les protéger contre la discrimination et les abus sur le lieu de travail. Même si l'engagement à respecter tous les droits humains, y compris le droit au développement, et à assurer l'égalité de genre ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles, a été inclus d'emblée dans l'avant-projet de l'Accord d'Addis-Abeba¹, il demeure de nombreux autres sujets de préoccupation à aborder pour pleinement exploiter le potentiel de la Conférence d'Addis-Abeba en matière de droits humains pour tous les peuples.

L'instrumentalisation et la « marchandisation » des femmes

Lors des débats sur le financement du développement, il ressort majoritairement des échanges sur les droits des femmes et l'égalité de genre entre pays développés et pays en voie de développement une vision qui instrumentalise le rôle des femmes et leur contribution à la vie économique. Les femmes ne devraient pas être considérées du point de vue de leur utilité pour améliorer la croissance économique et la productivité. Leur instrumentalisation diminue en fait les aspects que l'on entend soutenir : égalité de genre, autonomisation et droits des femmes. La pleine réalisation des droits des femmes et de l'égalité de genre doit être une fin en soi.

1. Le rapport final de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement sera intitulé l'Accord d'Addis-Abeba. Des avant-projets sont actuellement en cours de négociation.

La division du travail entre les genres

La division du travail entre les genres, et plus particulièrement du travail de soins non rémunéré, ainsi que la ségrégation de genre sur le marché du travail, ne sont pas abordés comme il le faudrait dans les débats actuels, alors même qu'il faudrait les inclure dans l'Accord d'Addis-Abeba. Certes, lors des débats sur l'infrastructure, certains gouvernements ont soutenu la nécessité de réduire et de redistribuer la charge de travail de soins qui pèse sur les femmes, mais sans avancer les arguments de manière systématique. Les femmes se voient attribuer un rôle socialement construit de principales responsables du travail de soins, ce rôle est essentiel pour poursuivre des activités productives tout comme pour assurer le développement des personnes dont elles s'occupent. Cependant, il s'agit d'un travail rarement rémunéré, ou avec un salaire très faible et précaire. La valeur de ce travail pour la société dans son ensemble continue d'être largement méconnue, et de ne pas être prise en compte. En outre, ces rôles voilent et limitent d'autres types d'activités que les femmes pourraient réaliser en dehors de leur domicile ou de leur communauté, y compris faire des études ou intervenir dans d'autres domaines de la vie publique. La vie des femmes et des filles pauvres est caractérisée par la pression subie du fait qu'elles sont responsables des soins, tout en essayant en même temps de trouver des moyens de subsister. En conséquence, elles sont nombreuses à rechercher des « opportunités » dans le secteur informel. Pour ces femmes pauvres qui essaient de concilier un travail et la charge des soins, le travail à domicile dans le secteur informel – qui est parfois un maillon d'une chaîne de valeur mondiale – se présente souvent comme la seule option, mais les isole du dispositif réglementaire de protection des travailleurs.

L'instabilité macro-économique et les problèmes systémiques

L'environnement macro-économique peut avoir une influence sur le niveau de soutien et de réussite des politiques et des programmes gouvernementaux. Cela est particulièrement manifeste en cas d'instabilité d'une économie nationale en raison d'influences extérieures. Les nombreuses crises provoquées par la fluctuation du prix des denrées alimentaires et du pétrole, ainsi que les turbulences sur les marchés financiers, exacerbées par

le changement climatique, les catastrophes, les conflits et les guerres, ont un lourd impact sur les femmes et les filles de tout âge. C'est pourquoi il est impératif de rétablir la stabilité macro-économique si l'on entend réaliser l'égalité de genre et promouvoir les droits des femmes. A l'inverse, l'instabilité économique a des conséquences négatives, en particulier sur la vie des femmes et des filles. Ainsi, il est bien connu que c'est en période de crise économique ou de conflit que des familles marient les jeunes filles pour obtenir une dot ou tout au moins être soulagées d'une partie de leur fardeau.² Ces jeunes filles doivent souvent cesser d'aller à l'école pour construire leur propre foyer, reproduisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté.

A ce jour, les propositions avancées pour lutter contre l'instabilité macro-économique favorisent de grands pays, importants au plan systémique, mais sans mention claire des acteurs qui pourraient coordonner les différentes politiques macro-économiques entre elles. Si les liquidités viennent à manquer, notamment en période de crise financière, il n'est plus guère proposé d'accords de swap (crédits croisés) entre banques centrales, parce que seules de grandes nations commerçantes peuvent facilement emprunter, et que seuls les pays qui émettent les devises privilégiées pour le commerce ont l'avantage d'être bailleurs de fonds. Les pays plus petits sont encore plus désavantagés. La situation empire encore lorsque des institutions multilatérales sont impliquées pour définir les termes de l'emprunt associé à l'accord de swap. En améliorant le suivi des déséquilibres macro-économiques, on pourrait diminuer le degré d'incertitude, à condition bien sûr que les pays agissent de manière responsable pour corriger leurs déséquilibres une fois ceux-ci constatés. Bien sûr, on ne communique guère sur la reddition de comptes de la part de pays qui produisent des devises utilisées comme actifs en couverture pendant que leur marché financier national s'en va à vau-l'eau, vers les pays qui détiennent leurs devises comme actifs. Au final, la réforme des structures décisionnelles au sein des institutions financières internationales est marquée par la lenteur et une forte résistance.

2. <http://www.girlsnotbrides.org/girls-voices/protect-marry-child-marriage-syrian-refugees/>.

Le rôle restreint de l'Etat et du secteur public dans la mobilisation de ressources suffisantes

Les coupes budgétaires dans le secteur public qui affectent les prestations générales de santé, d'éducation et d'aide sociale n'améliorent pas la situation. Il faut des débats clairs sur le rôle que l'espace fiscale peut jouer dans l'allègement de ces charges. Il semble que l'on place une trop grande confiance dans l'action philanthropique et le secteur privé en tant que sources potentielles de financement, et que l'on détourne ainsi l'attention de la nécessité de consolider les finances publiques nationales et l'aide publique au développement. On peut également se poser des questions sur la volonté et la capacité d'institutions philanthropiques ou privées à but lucratif à fournir des services de soins universels de qualité, d'une manière accessible et équitable, respectant pleinement les droits humains. Cette tendance à s'en remettre à l'action philanthropique et au secteur privé pourrait diluer le rôle général de l'Etat en tant que principal « détenteur d'obligations » à l'égard des droits humains.

De plus, il ne faudrait plus tolérer les flux financiers illicites, ni l'évasion fiscale. Les pays africains, par exemple, perdent près de 50 milliards de dollars chaque année du fait de l'évasion fiscale de sociétés commerciales et de la sous-évaluation des services et des biens échangés, pendant que la corruption et la criminalité organisée contribuent également à ces flux illicites.³ Cette perte de capitaux s'est traduite par des opportunités manquées d'avancement du développement économique et humain en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement. Tant qu'il restera difficile d'obtenir au niveau national, avec des systèmes fiscaux équitables et progressifs, des ressources suffisantes pour faire avancer les droits des femmes, y compris l'accès à des services publics adéquats, la coopération fiscale internationale, la transparence des sociétés et la reddition de comptes resteront des questions majeures au niveau international. Les débats actuels ne font guère avancer les choses en termes de réglementation et de mécanismes permettant de demander des comptes aux entreprises et aux États quant à l'impact négatif de leurs politiques fiscales, des flux financiers illicites et de l'évasion fiscale.

3. Cf. : (Agenda africain) Flux financiers illicites : au-delà du rapport Mbeki.

La forte dépendance du secteur privé et des partenariats multipartites

Le rôle de l'Etat dans la mise en place d'un environnement favorable aux affaires est également souligné dans les négociations actuelles. Dans ce cadre, on encourage les investissements directs étrangers (IDE) et les partenariats public-privé (PPP) en tant que mécanismes financiers privilégiés et outils favorisant le développement. Mais donner la priorité à l'implication du secteur privé dans la fourniture de services et d'infrastructures peut avoir des impacts négatifs. Comme cela a déjà été largement documenté, la nature intrinsèque du secteur privé, basée sur la réalisation de bénéfices, peut constituer une menace pour la disponibilité, l'accessibilité, l'adaptabilité, l'acceptabilité et la qualité des infrastructures et des services sociaux, augmenter les inégalités et la marginalisation, y compris l'inégalité territoriale et l'inégalité hommes-femmes. Les raisons sont triples : premièrement, fournir des services dans des régions rurales éloignées ou des regroupements d'habitation informels n'est pas « économique » ; deuxièmement, les femmes sont surreprésentées dans les ménages à faible revenu et sont les plus touchées par les hausses de tarifs ; et troisièmement, les femmes absorbent le coût d'ajustement en augmentant leur charge de travail de soins non rémunéré. De plus, l'augmentation du travail de soins non rémunéré des femmes a également des répercussions sur leurs possibilités de s'engager dans des activités économiques, sociales ou politiques, ou de formation.

La marginalisation perpétuelle des femmes dans les finances et la faible implication des banques de développement

En outre, il n'est pas débattu comme il se doit, voire même on constate une certaine résistance sur la question des droits économiques des femmes, y compris les droits à posséder des ressources et l'attribution de titres de propriété aux femmes et aux personnes pauvres, malgré le fait que l'accès à la propriété soit corrélé à une réduction de la pauvreté chez les femmes et à de meilleurs résultats en matière d'éducation et de santé pour les femmes et les enfants. D'un point de vue purement financier, l'élément le plus important est souvent l'exigence d'une garantie foncière de la part des marchés du crédit officiels pour toute forme d'emprunt, ce qui se traduit par l'exclusion des opportunités que cette approche pourrait offrir. Cette exclusion est le résultat

d'un ensemble de facteurs, notamment : le manque d'information et de connaissances sur les transactions et les activités financières, qui peuvent être cruciales pour le commerce de détail, les petites entreprises et les communautés propriétaires des ressources ou l'absence de femmes dans les processus décisionnels qui règlementent la propriété foncière et l'accès à celle-ci, à la fois au niveau de la communauté et au niveau national. Pourtant, les questions de propriété et de la prise de décisions liées aux ressources jouent également dans la capacité générale des femmes et des filles à assurer la salubrité de l'environnement et le bien-être social. Le débat sur les banques de développement et le financement du développement, auxquels il est très souvent fait référence, est déconnecté de cette réalité quotidienne pour les femmes et les filles de tout âge.

L'absence d'esprit critique vis-à-vis du libre-échange et de la dépendance des investissements directs étrangers

Actuellement, on ne parvient pas à reconnaître, dans les débats, le caractère « genré » du modèle de libéralisation des échanges que prônent l'OMC et les accords préférentiels multilatéraux relatifs au commerce et aux investissements. Tandis que les partisans de l'intégration commerciale attirent l'attention sur l'augmentation de l'emploi des femmes avec la hausse des exportations de produits manufacturés dans les pays en voie de développement, il est avéré que cet emploi est resté concentré dans des industries à forte main-d'œuvre, à faible valeur ajoutée et à bas salaires, comme l'industrie du vêtement et l'industrie textile. Les femmes qui possèdent des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou encore les femmes agricultrices sont également confrontées à un maximum de contraintes face à la concurrence de biens et de produits agricoles importés et bon marché, et elles évoluent sur un terrain inégal où la fiscalité, y compris les allègements fiscaux, favorise les investisseurs étrangers et les multinationales.

Les zones franches industrielles (ZFI), les chaînes de sous-traitance internationale, et l'assouplissement de la législation sur le travail sont autant d'autres initiatives de politiques gouvernementales dans les pays en voie de développement pour attirer des capitaux étrangers. Ces initiatives ont également des implications importantes en matière d'égalité de genre parce que la majorité des entreprises industrielles et commerciales dans les ZFI et

les chaînes de sous-traitants emploient généralement des femmes. En affaiblissant les normes du travail afin d'attirer des investissements directs étrangers, on tient les travailleuses encore plus à l'écart du pouvoir. Les lois réglementant le salaire minimum ne sont généralement pas appliquées dans les ZFI et le droit de faire grève est souvent restreint. De plus, les sociétés internationales et les entreprises locales ont de plus en plus souvent recours à une main-d'œuvre provisoire et à des accords de travail informels ou en sous-traitance pour minimiser leurs coûts. Ainsi, de nombreux emplois sont informels et les salaires sont encore plus tirés vers le bas. Vivant dans des conditions désespérées, les femmes recherchent ces emplois instables, qui n'offrent aucun avantage, aucune sécurité et qui peuvent même leur faire courir des risques en termes de santé et de bien-être.⁴ Le fait de considérer la main-d'œuvre bon marché des femmes comme une source d'avantage concurrentiel permettant d'attirer des investissements directs étrangers est un véritable problème structurel, en totale opposition avec l'autonomisation des femmes et le fait de leur assurer un travail décent.

Le non-respect des obligations allant de pair avec l'Aide publique au développement (APD)

L'efficacité de l'aide a détourné l'attention des objectifs à atteindre pour satisfaire aux engagements pris, et augmenter le volume de l'aide publique au développement. En fait, les préoccupations relatives à l'efficacité, comprise comme l'efficacité du développement, ont tout lieu d'être, et l'APD reste une source importante de financement du développement, y compris pour les organisations et les associations de femmes.⁵ Hélas, la

4. Cf. également : Questions et préoccupations liées à l'égalité de genre dans le financement du développement, document préparé par Maria Floro, Nilufer Çagatay, John Willoughby et Korkut Ertürk pour INSTRAW (2004).

5. Il ressort d'une analyse des chiffres de l'APD en 2013 que seul un faible pourcentage (15,4 pour cent) de l'APD totale allouée à l'égalité de genre a été attribué à des programmes autonomes, prioritairement axés sur l'égalité de genre. Les autres 84,6 pour cent sont allés à des projets qui indiquent l'égalité de genre comme un objectif important, ou à des initiatives avec une approche d'intégration de ces questions. Cela est problématique au regard des nombreuses études qui montrent les résultats discutables en termes d'efficacité d'initiatives visant à intégrer la dimension du genre. En outre, l'APD directement attribuée à des associations et institutions des femmes a diminué depuis 2011, comme l'indiquent les données du CAD de l'OCDE. Par exemple, sur la question spécifique des fonds alloués à des associations et des institutions des femmes, les statistiques du CAD de l'OCDE montrent une diminution de 37 pour cent, le volume étant passé de 535,54 millions de dollars en 2011 à 339,0 millions en 2013.

rigueur budgétaire, en réponse au climat incertain dans la zone euro et à une plus grande emprise du secteur privé sur les politiques gouvernementales, a engendré un environnement dans lequel on constate plus de résistance dans les négociations portant sur le volume de l'aide existante et de l'aide possible, ainsi que sur l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité des flux d'aide. Il faut attirer l'attention sur la volatilité de l'aide au développement, ainsi que sur les tentatives de redéfinir l'APD dans le but de gonfler l'aide, de miser sur le secteur privé, d'inclure différents postes de coûts et de déplacer des fonds d'un ancien projet vers un nouveau sans accroissement réel des finances ou l'annonce d'un allègement de la dette comme forme de stratégie d'APD. De plus, la question de ressources dédiées à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes n'est pas traitée comme il se doit dans les débats actuels. Une autre lacune sérieuse concerne l'engagement à arrêter la conditionnalité, qui mine le droit au développement. Si l'on se penche sur la question de la propriété démocratique, il subsiste encore de sérieux problèmes quant à savoir comment (et par le biais de quels acteurs) se décident les stratégies, les politiques et les pratiques de développement, et à l'égard de la manière dont les débats et les décisions essentiels ne parviennent pas à inclure et à prendre en compte les idées de représentants à l'échelle locale, y compris d'associations de défense des droits des femmes.

La dilution du programme de financement du développement et la réduction du financement des objectifs de l'après-2015

On a assisté au déploiement habile d'une stratégie visant à réduire encore l'accent mis sur les principales questions du financement du développement. Cela a diminué les engagements pris et les responsabilités de pays importants au plan systémique pour la stabilité de l'économie mondiale, et ceci en coopération avec la plupart des États membres de l'ONU. Une approche a consisté à considérer le processus de financement du développement uniquement comme un mécanisme de financement des ODD. Une deuxième a été de greffer de nouvelles thématiques, comme la technologie, qui feraient l'objet de meilleurs débats au sein d'une autre instance. La technologie est présentée comme la panacée, le remède universel, et considérée comme cruciale pour obtenir un développement durable, comme si tout développement durable était impossible sans elle. De plus, la technologie

est également considérée comme un outil permettant de promouvoir l'égalité hommes-femmes, même si la manière dont cela doit se passer est loin d'être claire. Il n'est même pas tenté non plus d'apporter davantage de lumière sur le genre de technologies qui pourraient être utiles et durables, et celles qui ne le sont pas. Ces sauts dans l'inconnu et l'absence de détails ne font que noyer plutôt que clarifier les politiques qu'il faut formuler et mettre en œuvre pour réaliser les droits humains et l'égalité de genre. En outre, la production de haute technicité peut s'accompagner d'une consommation intensive de minerais et d'énergie ; les procédés peuvent être douteux sur le plan social et environnemental ; et certaines approches peuvent aboutir à l'appropriation et l'exploitation des savoirs traditionnels des peuples autochtones et au remplacement des femmes employées dans ces secteurs.

3. Principales recommandations stratégiques

Les recommandations relatives à l'amélioration de la qualité des débats tournent autour de l'application du cadre des droits humains tout au long des débats. Il faudrait également corriger l'équilibre des pouvoirs entre les pays importants au plan systémique et ceux qui ne le sont pas. Enfin, le rôle de l'Etat en tant que « détenteur d'obligations » doit être comparé aux privilèges dont jouissent les capitaux privés, au bienfait de l'action philanthropique, et à l'ambiguïté des partenariats multipartites.

Le partenariat mondial et le droit au développement doivent continuer de constituer un cadre normatif clé

Le partenariat mondial qui lie les pays développés et les pays en voie de développement ainsi que le principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD) devraient constituer le fondement de l'Accord d'Addis-Abeba. De plus, la Déclaration sur le droit au développement fait une référence spécifique au rôle actif joué par les femmes dans le processus de développement, et devrait sous-tendre les discussions sur l'identification des défis du développement : par exemple, entre la croissance et l'inégalité, entre la stabilité des prix et la création d'emplois, ou entre une consommation débridée et un avenir durable. En procédant ainsi, les droits des femmes feraient partie intégrante du programme de développement.

Reconnaître l'importance de la reproduction sociale pour le développement

Il importe de rapprocher des cadres macro-économiques la reproduction sociale précédemment mentionnée. Il faudrait que les programmes conçus comportent une obligation de reddition de comptes quant à leur impact sur la charge que représentent les soins. Les décideurs politiques doivent reconnaître que les marchés sont parfois défailants, qu'il peut y avoir des écarts, notamment dans les domaines considérés à hauts risques par le secteur privé ou dans ceux où il n'est pas possible d'engranger des bénéfices. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'avoir des services publics fournis par l'Etat. Par exemple, il faut des services d'information sur la santé sexuelle et reproductive, des services et des moyens de contraception pour permettre aux femmes et aux filles de rester à l'école et de s'engager sur le marché du travail. Dans le même temps, il faut des politiques pour garantir aux femmes adultes l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie afin d'améliorer sensiblement le développement économique et social. Des services de soins publics accessibles sont nécessaires pour mieux concilier travail et vie privée. Élargir le périmètre et la couverture de la sécurité sociale et de la protection sociale est une première étape dans la bonne direction. Mais il faut analyser, dans ces différentes politiques, la part réservée aux soins afin de maintenir et d'étendre l'aide. Néanmoins ces programmes jouent un rôle anticyclique en temps de crise. Il faut donc un engagement clair quant au fait qu'il n'y aura aucune réduction du financement public de ces programmes en cas de crise de la dette extérieure ou d'autre crise financière, car ils sont essentiels à la reproduction sociale et à la fourniture de soins.

Élargir l'espace politique

Compte-tenu de la diversité des structures économiques qui composent le marché mondial, il demeure crucial d'élargir l'espace politique. Il faut une plus grande flexibilité dans la coordination des différentes politiques du fait du caractère hétérogène des différents pays, qui est lié à leur situation au plan national ainsi qu'à leurs relations sur le marché international. Un espace politique élargi et la reconnaissance du droit de réglementation de l'Etat afin de protéger l'intérêt public sont d'une importance essentielle pour que les gouvernements puissent satisfaire à leurs obligations relatives aux droits

des femmes. Cela concerne des domaines importants comme les dépenses sociales publiques, l'accès aux médicaments, la protection des industries naissantes, les secteurs à forte main-d'œuvre féminine, les activités des petites et moyennes entreprises productrices, ainsi que le lancement d'un programme public pour financer l'égalité de genre, les droits des femmes et leur autonomisation. Il est aussi envisageable de voir les femmes et les associations de femmes se charger de promouvoir des approches politiques innovantes pour partager plus équitablement la responsabilité de la reproduction sociale et de la fourniture des soins entre différents types d'institutions, à savoir entre les ménages et les communautés, entre le secteur public et le secteur privé, entre les États et les marchés, et entre les hommes et les femmes.

Des politiques fiscales équitables

Plusieurs pays ont entrepris de réformer leur gestion des finances publiques. Les programmes de réforme ont essentiellement mis l'accent sur l'économie, l'efficacité et l'efficacé. L'axe privilégié devrait être l'équité, dans toutes ses dimensions. Les finances publiques restent au cœur de la gouvernance, et on peut raisonnablement attendre des politiques de finances publiques et de la gestion des finances publiques qu'elles ne contribuent pas à aggraver encore les inégalités. Au contraire, il faudrait continuer d'encourager des réformes fiscales progressives qui éliminent les préjugés sexistes. Il faut de nouvelles approches pour veiller à ce que les questions d'équité ne soient pas abandonnées en chemin, sur la voie d'une bonne administration publique.

L'accent mis sur l'élargissement de l'assiette fiscale en formalisant l'économie informelle est délicat ; il pourrait avoir un grave impact et nuire aux travailleuses indépendantes. A la place et au regard des inégalités existantes, il faudrait revoir la politique d'allègements fiscaux et les domaines sous-fiscalisés, notamment pour les grandes multinationales, en se basant également sur le fort impact négatif qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et la société. Cela permettrait d'élargir progressivement l'assiette de l'impôt, d'augmenter les recettes publiques, et d'allouer davantage de ressources à l'égalité de genre et aux droits des femmes : par exemple, afin de renforcer les politiques de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, d'étendre les services de soins publics et d'améliorer la santé sexuelle et reproductive, ainsi que les droits associés. Il faudrait

établir un organe fiscal intergouvernemental pour tous les pays, placé sous l'égide de l'ONU, qui assurerait des débats et des décisions démocratiques sur les questions de fiscalité, ceci non seulement pour diminuer la concurrence fiscale, mais aussi pour contribuer à l'élargissement de l'espace fiscal des pays en voie de développement. Il avait été convenu à Monterrey que les ressources dérivées de l'allègement de la dette pourraient être affectées au développement. Cela inclut un appel aux pays bailleurs de fonds – pour s'assurer que l'allègement de la dette n'aboutisse pas à un déclin de l'aide publique au développement, et pour que la communauté internationale s'engage à réduire les créances de manière significative.

Une réglementation forte et un mécanisme de reddition de comptes pour le secteur privé

Il faudrait éviter de trop se polariser sur la contribution du secteur privé au financement du développement et à l'autonomisation des femmes. Cette tendance détourne l'attention du rôle que les États ont à jouer dans la mobilisation de l'aide publique au développement et d'autres ressources publiques au niveau national. En outre, il faut également des règles contraignantes et des mécanismes de reddition de comptes pour garantir le respect des droits des femmes par le secteur privé. Les principes d'action volontaire pour assurer l'égalité de genre se sont avérés totalement inappropriés et inadaptés face aux abus en matière de droits des femmes, notamment de la part des grandes multinationales. De plus, les activités du secteur privé, avec les partenariats public-privé notamment, bénéficient d'un soutien sans garde-fous suffisants pour garantir l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité des services et des infrastructures devant être fournis. Les gouvernements doivent arriver à un accord quant au développement d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises⁶.

Garantir en plus la prévisibilité et une surveillance participative de l'APD et des finances publiques internationales

Au lieu d'encourager la redéfinition de l'APD pour augmenter la part du secteur privé et promouvoir des partenariats multipartites dans des domaines spécifiques,

6. Conseil des droits de l'homme - résolution approuvée A/HRC/26/L.22.

comme la santé, l'éducation et le secteur de l'alimentation, l'ONU doit absolument adapter son rôle de surveillance et continuer de valider la conformité des engagements pris dans le cadre de la coopération au développement sous l'égide du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) de l'ONU. L'approche avec des partenariats multipartites peut avoir de lourdes conséquences sur la mise en œuvre du Programme de développement pour les prochaines décennies car elle est basée sur des approches verticales, sans établir de liens clairs avec les obligations en matière de droits humains et avec des programmes de développement complets ou des stratégies nationales. De plus, le financement est imprévisible et volatile car il dépend trop d'engagements volontaires et philanthropiques de la part du secteur privé et des entreprises. Il faudrait enfin renforcer le FCD de l'ONU pour établir une surveillance, un suivi et une révision de caractère ouvert, transparent et participatif, pour les partenariats développés au nom de l'ONU. Le FCD devrait fixer des critères d'éligibilité et de révocation, prenant en considération la reddition des comptes, l'égalité de genre, les droits humains et l'évaluation ex ante de l'environnement, ainsi que des critères pour réduire les risques à long terme. Dans le même temps, le FCD est un forum qui devrait promouvoir les engagements politiques pour assurer les flux d'APD, y compris des ressources croissantes dédiées aux droits des femmes et à l'égalité de genre, et supprimer la conditionnalité des programmes associée à l'ADP. L'attention actuellement prêtée aux dépenses d'infrastructure rappelle les débuts de la réflexion sur l'aide au développement, quand l'écart entre les prêts et les revenus dans les pays émergents était comblé par les fonds d'aide au développement, qui passaient dans de vastes projets d'infrastructure. Cela est renforcé par les débats faisant valoir le rôle des banques de développement. Les propositions visant à introduire de nouveaux types de financement des infrastructures, par exemple un financement mixte associant des finances publiques à des conditions de faveur et des finances publiques aux conditions du marché, des plateformes de financement en gestion commune, et des partenariats public-privé, montrent l'absence d'enthousiasme à voir l'argent public, d'origine nationale ou internationale, jouer un rôle significatif dans ce domaine. Au lieu de cela, on promeut un environnement favorable aux entreprises privées. L'infrastructure est désormais considérée plus comme un produit dont les entrepreneurs peuvent tirer profit que comme un catalyseur du bien public. La nature de

bien public de l'infrastructure devrait être au cœur du Programme, et les investissements dans l'infrastructure sociale continuent d'être tout aussi importants sur la voie de la réalisation des ODD.

L'accès aux services financiers de base (inclusion financière) et les droits économiques des femmes

L'accès aux services financiers de base mérite certainement d'être abordé dans les débats. Les marchés financiers sont fortement segmentés et sont souvent marqués par une inégalité d'accès. De nombreuses personnes se retrouvent exclues, notamment les femmes qui sont confrontées à de multiples obstacles pour hériter, acquérir et/ou entretenir une propriété. L'inégalité qui règne sur les marchés financiers contribue à l'inégalité économique et sociale en général. Le processus de financiarisation aggrave encore la situation, parce que le secteur financier, qui réalise plus de bénéfices que d'autres secteurs, assure son positionnement auprès des décideurs à haut niveau. Si l'on ne saurait restreindre les efforts à la seule promotion du micro-financement, il faudrait néanmoins garantir l'exécution des droits économiques des femmes, et supprimer les obstacles structurels empêchant leur participation à l'économie. En outre, les nouveaux produits financiers peuvent être ambigus pour ceux qui décident d'y faire appel. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer la réglementation, y compris au niveau macro-prudentiel, et la supervision afin d'instaurer un secteur financier inclusif, qui participe de la diminution des inégalités.

Une politique commerciale et industrielle pour un travail décent et un plein emploi productif

Avec l'incertitude économique qui continue de régner dans le monde, la recherche d'un travail décent et du plein emploi productif s'avère plus importante que jamais. Ces objectifs sont étroitement liés à la conception d'une politique du commerce international associée à une politique industrielle. Quand on considère que l'intégration accrue dans l'économie mondiale et la chaîne de valeur permet de contribuer à la croissance économique, la croissance est plus rapide quand il y a une augmentation de la teneur nationale en biens produits. Il faut aussi tenir compte de l'impact sur l'environnement. Mais il ne s'agit que de quelques aspects, parce que nombre

d'économies ne seront jamais pleinement intégrées au reste du monde. Ainsi, les politiques industrielles qui renforcent les marchés nationaux, régionaux et suprarégionaux sont importantes pour soutenir la croissance et réduire la vulnérabilité à l'égard des facteurs extérieurs. Cet acte d'équilibre qui consiste à orienter les politiques industrielles pour réaliser des objectifs à la fois économiques et sociaux, est le contexte dans lequel il est possible de générer le plein emploi productif et de garantir un travail décent. C'est pourquoi les circonstances particulières des petits États insulaires, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sont importantes tout au long des considérations relatives au financement du développement, moins sur la base d'un discours basé sur la « vulnérabilité » que sur celle de principes de développement durable visant des responsabilités communes mais différenciées, la responsabilité historique, le consentement libre, préalable et informé, et l'articulation d'options définies en fonction du contexte. L'augmentation de la participation de la main-d'œuvre féminine et sa probabilité d'obtenir un travail décent dépendent beaucoup de la gestion réussie de cet exercice d'équilibriste et d'actions concrètes pour surmonter les dynamiques existantes qui perpétuent la ségrégation de genre sur le marché du travail. Il faut des évaluations ex ante et périodiques obligatoires de l'impact sur les droits humains et sur l'environnement de toutes les politiques commerciales et d'investissement. Les États seront alors en meilleure position pour déterminer et vérifier si leurs accords internationaux sur le commerce et les investissements ne limitent pas leur capacité à satisfaire à leur rôle de « détenteur d'obligations ». Il faut mettre en place des garde-fous en cas de menace pouvant affecter la protection et la jouissance des droits des femmes.

3. Perspectives

Les questions systémiques et la recherche d'un forum multilatéral démocratique avec adhésion universelle où ces sujets pourraient être confrontés honnêtement, en toute transparence et avec logique restent une préoccupation majeure. Sur la base de son adhésion au système westphalien et conjointement avec son mandat axé sur les droits humains et le développement, l'ONU est bien positionnée pour changer la direction des structures de gouvernance économique mondiales. Il faudrait renforcer l'autorité de l'ONU pour conduire les réformes nécessaires de la gouvernance économique en les basant sur

les droits, et remanier le système financier actuel, avec une réforme des institutions financières internationales. Les États membres devraient s'engager à établir une architecture économique et financière mondiale, équitable et démocratique, propice au développement durable et à la réalisation de tous les droits humains. Les cadres d'application des droits humains et d'un développement durable ne peuvent pas cohabiter dans des structures parallèles à la gouvernance économique mondiale, informelle et non démocratique, dirigée par le G20, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'OCDE, qui les affaiblissent.

Cependant, il existe une forte opposition de la part des pays développés à établir une Commission intergouvernementale de l'ONU qui serait chargée de surveiller, suivre et réviser les progrès réalisés suite aux conférences de Monterrey, de Doha et au prochain Accord d'Addis-Abeba. Le compromis consiste à tenir un Forum ECO-SOC annuel sur le financement du développement, avec une participation intergouvernementale universelle. Ses conclusions et recommandations convenues entre tous les gouvernements alimenteront le suivi et la révision de la mise en œuvre du Programme de développement de l'après-2015 lors du Forum politique de haut-niveau sur le développement durable (FPHN). Toutefois, ce forum ayant été mis en place pour discuter des moyens de mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015, les préoccupations liées aux programmes risquent de dominer les débats au détriment des considérations d'ordre macro-économique. Cela pourrait conduire à une perte potentielle de spécialisation dans les domaines susmentionnés.

Tandis qu'il est important de veiller à établir des liens entre la capacité des politiques macro-économiques à soutenir la réalisation des ODD, il faut réserver un espace où il sera possible de mettre en œuvre les actions désirées sous forme de mandat clair des institutions concernées. Il faut aborder les questions systémiques pour réaliser les ODD, non seulement pour établir le bon cadre de financement pour la mise en œuvre du Programme pour l'après-2015, mais aussi pour instaurer les conditions structurelles nécessaires à la mise en œuvre d'autres programmes de l'ONU : entre autres les différentes Conventions des droits humains, la Plateforme d'action de Beijing (PFAB), le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral



et les petits États insulaires en développement. Les Commissions régionales peuvent contribuer à assurer une certaine cohérence entre les politiques macro-économiques, les ODD et les programmes de développement faisant l'objet d'accords internationaux plus vastes.

Quelle que soit l'issue du processus de financement du développement, les engagements existants à l'égard de l'égalité de genre et des droits des femmes et de leur autonomisation doivent maintenant intégrer le courant dominant dans l'élaboration des politiques macro-économiques et le financement du développement. L'urgence va au vaste redressement des pays en crise. Il y a aussi urgence à mettre fin à l'hésitation à créer des structures de gouvernance économique mondiale équitables et réactives. Dans notre monde multipolaire, cette

hésitation coûte cher ; pour les puissants, c'est l'occasion de détourner les gains réalisés jusqu'à présent.

Enfin, les droits humains et le développement durable devraient être les balises qui nous éclaireront sur les nouvelles voies de l'avenir. Le processus de financement du développement doit indiquer la route à suivre pour établir une gouvernance et des politiques économiques justes et équitables, qui pourraient participer du fondement d'un monde dans lequel le respect, la protection et la réalisation des droits humains seraient une réalité vécue par tous les peuples. Cela peut être réalisé si l'on veille à aborder fermement les défis systémiques et structurels qui entravent la mise en œuvre des ODD et la réalisation des droits des femmes, en commençant immédiatement.



À propos des auteurs

Le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement (GTF sur FdD) est un réseau qui réunit 25 associations de femmes et organisations alliés, qui œuvrent à faire valoir et à renforcer les points de vue des féministes et sur les droits des femmes dans le cadre du financement du développement. Le travail de ce groupe est coordonné par les organisations AWID (*Association for Women's Rights in Development*), DAWN (*Femmes pour un Développement Alternatives pour une Nouvelle ère*) et FTF (*Feminist Task Force*). Contact : wwgonffd@gmail.com. Cf. également <http://wwgonffd.org/>. Les opinions exprimées dans ce rapport reflètent l'analyse réalisée par le GTF sur FdD en amont de la 3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement. L'édition et finalisation de la publication est responsabilité des organisations co-facilitatrices du WWG on FdD.

Impression

Friedrich-Ebert-Stiftung | Politique Globale et Développement
Hiroshimastrasse 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable :
Dr. Cécilie Schildberg | Justice Sociale et Genre

Tél. : +49-30-269-35-7461 | Fax +49-30-269-35-9246
<http://www.fes.de/GPol/en>

Commande de publications :
Christiane.Heun@fes.de

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

Politique globale et développement

Le département Politique Globale et Développement de la Friedrich-Ebert-Stiftung favorise le dialogue entre le Nord et le Sud et encourage les débats d'ordre public et politique sur des enjeux internationaux en Allemagne et en Europe. Notre objectif, en mettant à disposition une plate-forme de discussion et de consultation, est de sensibiliser l'opinion aux questions d'interdépendances mondiales, de développer des scénarios en identifiant les futures tendances et de formuler des recommandations. Cette publication fait partie de l'activité « Justice Sociale et Genre » ; responsable : Dr. Cécilie Schildberg, Caecilie.Schildberg@fes.de.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Cette publication est imprimée sur du papier issu de l'exploitation forestière durable.



ISBN-Nr.
978-3-95861-382-9